

Engagement aux valeurs et principes SFI®

Dans le cadre de ses activités d'aménagement forestier en forêt publique, Rébec inc. adhère aux valeurs, principes et exigences de la norme *Sustainable Forestry Initiative 2015-2019*. Concrètement, à titre de Participant au Programme SFI®, Rébec s'engage à promouvoir, mettre en œuvre et respecter les principes d'aménagement forestier durable. Cet engagement se traduit par une mise en pratique à l'interne et par une collaboration constante avec les parties concernées, y compris les gouvernements et le Comité SFI® Québec, pour la réalisation des actions suivantes :

Foresterie durable Pratiquer la foresterie durable afin de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, en pratiquant une éthique d'intendance des forêts qui intègre le reboisement et la gestion, l'entretien, le soin et la récolte d'arbres afin d'en tirer des produits et services écosystémiques utiles, comme la conservation des sols, la qualité de l'air et de l'eau, la séquestration du carbone, la biodiversité, les habitats fauniques, notamment aquatiques, les loisirs et la qualité visuelle.

Santé et productivité de la forêt Assurer une régénération après la coupe et maintenir la capacité productive du territoire forestier et protéger et maintenir la productivité à long terme de la forêt et des sols. Protéger les forêts contre des niveaux économiquement ou environnementalement dommageables d'incendie, de parasites, de maladies, de plantes et animaux exotiques envahissants et autres agents nuisibles et ainsi maintenir et améliorer la santé et la productivité à long terme des forêts.

Protection des ressources hydriques Protéger les plans d'eau et les milieux riverains et adopter les meilleures pratiques de gestion en matière de foresterie pour protéger la qualité de l'eau.

Protection de la biodiversité Aménager les forêts de manière à protéger et à favoriser la biodiversité, y compris les espèces végétales et animales, les habitats fauniques et les types de communautés écologiques ou naturelles.

Qualité visuelle et loisirs Gérer les impacts visuels des opérations forestières et offrir des possibilités récréatives au public.

Protection des sites d'intérêt particulier Aménager les sites de grande importance écologique, géologique ou culturelle d'une manière qui prend en compte leurs qualités particulières.

Pratiques responsables d'approvisionnement en fibre Adopter et promouvoir parmi les autres propriétaires forestiers des pratiques de foresterie durable qui sont à la fois scientifiquement crédibles et responsables du point de vue économique, environnemental et social.

Respect des lois Se conformer aux lois et règlements forestiers, environnementaux et sociaux connexes du fédéral, de la province et de la localité.

Recherche Appuyer les progrès de l'aménagement forestier durable grâce à la recherche, à la science et à la technologie forestière.

Formation et éducation Améliorer la pratique de la foresterie durable grâce à des programmes de formation et recourir à des exploitants forestiers qualifiés dans la réalisation de ses activités.

Implication communautaire et responsabilité sociale Propager la foresterie sur toutes les terres grâce à l'implication communautaire, aux pratiques socialement responsables et à la reconnaissance et au respect des droits et connaissances forestières traditionnelles des communautés autochtones.

Transparence Élargir la portée des connaissances de la certification forestière selon la Norme d'aménagement forestier, en documentant les audits de certification et en rendant publics les résultats.

Amélioration continue Améliorer continuellement la pratique de l'aménagement forestier, et suivre, mesurer et rendre compte des résultats à l'égard de l'engagement envers la foresterie durable.



Réjean Paré
Président et chef des opérations